

# L'épopée du régiment de marche de la gendarmerie à pied de l'armée de la Loire durant la guerre franco-allemande de 1870-1871

Lieutenant-colonel Nicolas Bénévent

Épisode méconnu de la guerre franco-allemande de 1870-1871, le parcours du régiment de marche de la gendarmerie à pied de l'armée de la Loire a indubitablement marqué la fin d'une époque, tant celui-ci a été jalonné de combats isolés, de revers immérités et de sacrifices pour une certaine idée de la rédemption. Un moment héroïque – la défense du pont de Pontlieue – en a constitué le douloureux épilogue. Il aurait pu être élevé au rang de mythe fondateur, à l'instar du combat de Cameron pour la Légion étrangère ou de celui de Bazeilles pour l'infanterie de Marine, mais assez paradoxalement, il passera presque totalement inaperçu dans un contexte de profonds questionnements sur l'utilité de la gendarmerie en temps de guerre. L'exploitation des témoignages des vétérans, l'étude de l'historique de l'unité et la découverte de clichés photographiques apportent aujourd'hui un éclairage nouveau sur l'action de la gendarmerie durant « l'année terrible ».

## Bourges

Le régiment de marche de la gendarmerie à pied est créé en plein conflit par décret du 31 octobre 1870-

18 novembre 1870. Sa constitution intervient dans le cadre d'un plan de mobilisation inédit de la gendarmerie. Quelques 10 000 gendarmes servent en effet dans des unités combattantes. La situation est suffisamment préoccupante pour mobiliser toutes les ressources du pays. Les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> armées allemandes mènent le siège de Paris, tandis que la II<sup>e</sup> armée allemande du prince Frédéric-Charles cherche à s'emparer d'Orléans.

Le général Mazures, commandant la 19<sup>e</sup> division militaire, reçoit des instructions précises du ministère de la Guerre pour organiser à Bourges la constitution du régiment<sup>(1)</sup>. Les effectifs sont prélevés dans les différentes légions de gendarmerie, à l'exception des tambours et des clairons qui sont pris dans les régiments de l'infanterie de ligne. Les gendarmes des territoires envahis sont les premiers à rejoindre le point de regroupement. Les autres rejoignent l'unité tout au long du mois de novembre. Le régiment compte bientôt 1 150 hommes, soit deux bataillons d'une valeur de quatre compagnies

<sup>(1)</sup> Service historique de la Défense (SHD, Vincennes [ne sera plus précisé]), L 20, Lettre du général Mazures au commandant de la subdivision militaire de Bourges.

chacun. Officiers, sous-officiers, brigadiers et hommes de troupe sont répartis au-fur-et-à-mesure de leur arrivée dans les compagnies. Il semble que leur origine géographique ait pu constituer un critère de répartition. Les gendarmes de la compagnie du Maine-et-Loire sont ainsi les plus représentés à la 3<sup>e</sup> compagnie<sup>(2)</sup>. Tout en favorisant l'émergence d'un esprit de corps, cette pratique présente l'avantage de ne pas perturber davantage des individus qui, s'ils ont tous été des soldats dans leurs jeunes années, sont aujourd'hui des hommes d'âge mûr, mariés et pères de famille pour nombre d'entre eux, ayant tout à redécouvrir des manœuvres d'infanterie. Issus pour la plupart du monde rural, ces hommes ont pu rejoindre la gendarmerie grâce à leur haute taille et à leur connaissance de l'alphabet, les uns attirés par la perspective de s'élever socialement, les autres par souci de connaître une forme de stabilité<sup>(3)</sup>. Aussi imagine-t-on aisément leur désarroi à l'idée de renouer avec une vie qu'ils croyaient définitivement révolue.

Puisqu'il faut bien un chef pour conduire cette troupe désorientée, il est décidé d'en confier les rênes au commandant de la compagnie de l'Indre-et-Loire, un dénommé Alfred de Morgan. Âgé de cinquante-trois ans, ce dernier présente de solides états de services. C'est d'abord un militaire de vocation, engagé volontaire à vingt ans, qui a fait ses premières armes dans l'infanterie et a notamment participé à la pacification de l'Algérie. C'est ensuite un officier issu du rang qui a opté pour la gendarmerie pour s'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière. Le pari a été dans son cas plutôt réussi, si l'on en juge la richesse et la diversité de son parcours : le prestigieux régiment de gendarmerie de la garde impériale de 1855 à 1857, la compagnie des Basses-Pyrénées de 1857 à 1860, la garde de Paris de 1860 à 1864, la compagnie du Nord de 1864 à 1866, et enfin la compagnie de l'Indre-et-Loire avec le grade de chef d'escadron<sup>(4)</sup>. La guerre favorise désormais son avancement : il est promu lieutenant-colonel.

Les autres officiers supérieurs sont choisis avec le même soin. Saint-Cyrien de formation, le chef d'escadron Pierre Le Gallais est le commandant



*Un gendarme et de son épouse dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Source : Collection particulière.*

en second du régiment. Il totalise vingt-sept années de services dans l'infanterie, puis dans la gendarmerie, et s'est pour ainsi dire battu partout : en Italie, en Afrique et en Crimée. Vient ensuite le chef d'escadron Louis Desmontils, désigné chef du 1<sup>er</sup> bataillon. Officier issu du rang, il s'est illustré en Crimée au sein du régiment de gendarmerie de la garde impériale et a poursuivi une belle carrière dans les rangs de la garde de Paris. Enfin, le chef d'escadron Charles Laboria complète cette chaîne de commandement en se voyant confier les rênes du 2<sup>e</sup> bataillon. C'est lui-aussi un officier aux états de services solides et à la réputation de courage indiscutable. À sa sortie de Saint-Cyr, il a choisi l'infanterie et a fait la démonstration de sa bravoure durant la campagne d'Italie, en 1859. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Solferino, après avoir reçu deux blessures et continué malgré tout le combat<sup>(5)</sup>.

## Château-Renault

Le 27 novembre, le régiment rejoint le camp de la Tuilerie, à Château-Renault, pour y suivre

<sup>(2)</sup> Compte rendu du maréchal des logis Marchal ayant servi au régiment de marche de la gendarmerie à pied entre novembre 1870 et mars 1871 (collection particulière).

<sup>(3)</sup> A.-D. Houte, *Le métier de gendarme au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2010, p. 25.

<sup>(4)</sup> SHD, GR 4 YF 98 678, Dossier de pension du lieutenant-colonel de Morgan.

<sup>(5)</sup> Archives nationales, *Base de données Léonore*, <http://culture.gouv.fr/documentation/leonore/recherche.htm>

Illustration  
tirée de Auguste  
Raffet, Costumes  
militaires sous  
les deux sièges  
de Paris, s. l.,  
s. é., 1870-1871.



une formation accélérée. Il est endivisionné le jour même dans la colonne mobile du général Camô, une formation de 15 000 hommes chargée de couvrir le flanc gauche de l'armée de la Loire<sup>(6)</sup>. Ordre lui a été donné d'être « prêt à entrer en ligne au premier jour<sup>(7)</sup> ». La troupe est aussitôt pourvue du moderne fusil modèle 1866 Chassepot, avec son chargement par la culasse. La perception de cette arme réputée pour sa fiabilité marque suffisamment les esprits pour être consignée en tête de rapport par le gendarme Merveille quelque quinze années plus tard<sup>(8)</sup>.

Si la confiance semble être de mise dans les rangs, elle ne garantit pas pour autant le succès. Être mieux doté en armement est une chose, savoir s'en servir en est une autre. Or, sur ce point, un doute sérieux subsiste. Il n'est fait nulle part mention d'une quelconque séance d'entraînement au tir. Ce qui n'est pas surprenant quand on sait qu'une directive datée du 8 octobre 1870 interdit les exercices de tir dans les camps

<sup>(6)</sup> Balcon (capitaine), « La participation de la gendarmerie à la guerre franco-allemande de 1870 », *Revue d'Études et d'Information*, 1<sup>er</sup> trimestre 1976, p. 60.

<sup>(7)</sup> SHD, L 20, *Lettre du général Mazures au commandant de la subdivision militaire de Bourges*, op. cit.

<sup>(8)</sup> Compte rendu du 30 mars 1888 du brigadier Merveille, gendarme au régiment de marche de la gendarmerie à pied entre novembre 1870 et mars 1871 (collection particulière).

et les dépôts en raison de la pénurie de munitions. Il est par conséquent peu probable que les gendarmes à pied aient eu l'opportunité de tirer quelques cartouches durant leur séjour au camp de la Tuilerie. Il n'est pas davantage assuré qu'ils aient été sensibilisés aux effets du feu et aux moyens de s'en prémunir. L'instruction s'est plus sûrement réduite à un enchaînement de marches, de travaux topographiques et d'évolutions en ligne ou en tirailleurs.

## Meung-sur-Loire

Le 3 décembre, le régiment reçoit l'ordre de quitter le camp de la Tuilerie pour gagner Beaugency où se trouve rassemblée la colonne Camô. Le trajet est effectué en deux jours sous une pluie battante. Les rumeurs les plus diverses courent sur les mouvements de l'ennemi. La nouvelle que chacun redoutait tombe le 5 : les Prussiens sont à Orléans et menacent désormais Tours. L'armée de la Loire est contrainte de scinder ses forces en deux. Le regroupement des 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> corps d'armée donne naissance à la 2<sup>e</sup> armée de la Loire, laquelle est placée sous le commandement du général Chanzy. Or, ce dernier est résolu à s'opposer à la marche des troupes du prince Frédéric-Charles. Il prescrit toutes sortes de mesures pour organiser la défense sur une ligne Beaugency-Vendôme.

Le régiment de marche de la gendarmerie à pied reste inemployé durant de longues heures, jusqu'à ce que l'ordre lui soit enfin donné d'occuper Meung-sur-Loire, une petite localité située à huit kilomètres au nord de Beaugency. La position qui lui est attribuée est la plus avancée du dispositif de la colonne Camô. Le renfort de la 22<sup>e</sup> batterie du 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie lui est accordé. La petite force se met aussitôt en marche. Gendarmes et artilleurs découvrent les paysages figés de la Beauce qui se caractérisent par l'absence de relief et la rareté des couverts. Transis de froid, les pieds endoloris, ils atteignent Meung-sur-Loire en fin de journée.

Le lieutenant-colonel de Morgan garde à l'esprit que l'ennemi est réputé pour ses attaques surprises. Or, le hasard le met en relation avec un groupe de cavaliers du 15<sup>e</sup> régiment de lanciers qui, après avoir effectué une mission de reconnaissance en avant des lignes, vient lui-aussi à bivouaquer à Meung-sur-Loire. Il saisit immédiatement cette opportunité et demande aux lanciers de prolonger dès le lendemain cette



reconnaissance par une patrouille sur la route d'Orléans. Voulant parer à toute éventualité, il ajoute à cette mesure de prudence l'envoi d'une compagnie dans le village voisin du Bardon pour protéger son flanc gauche.

Le 6 décembre, à l'aube, la 2<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon, commandée par le capitaine Raquin, parcourt les trois kilomètres qui séparent Meung-sur-Loire du Bardon, tandis que les lanciers prennent la route du nord. Moins de deux heures s'écoulent avant de voir revenir au galop les cavaliers. Ces derniers annoncent, affolés, au lieutenant-colonel de Morgan l'arrivée imminente d'une force ennemie, estimée à près de 2000 hommes, soit le double de l'effectif dont dispose l'officier de gendarmerie. C'est, en fait, toute la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, soutenue par un bataillon d'infanterie et de l'artillerie, qui s'avance vers Meung-sur-Loire et espère emporter le village d'un seul élan.

De Morgan ne tergiverse pas ; il envoie aussitôt une compagnie à la rencontre des éléments de

pointe de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie. Les cent cinquante gendarmes cherchent à interdire l'entrée du village, mais ils sont rapidement repoussés dans la grande rue où ils ne peuvent plus livrer qu'un combat retardateur. L'envoi de renforts ne permet pas de renverser le cours de la bataille, comme l'indique l'historique du régiment : « Trois sections des 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> compagnies du 1<sup>er</sup> bataillon sont ensuite lancées dans le village pour arrêter la marche de l'ennemi. Elles sont cernées malgré leur énergique résistance<sup>(9)</sup> ». Ne parvenant pas à contenir la ruée de l'ennemi, les gendarmes à pied se retirent en bon ordre du village et viennent se positionner en tirailleurs derrière la 22<sup>e</sup> batterie dont les pièces sont déjà orientées vers le débouché de la grande rue.

Lancés à la poursuite des gendarmes, les uhlans sont les premiers à déboucher du village. Ils sont immédiatement stoppés par les tirs à la mitraille de la 22<sup>e</sup> batterie. Tout est encore possible. Hélas, les assaillants réagissent vite et amorcent un débordement par le bois situé entre Meung et la Loire. Craignant d'être bientôt cerné, le lieutenant-colonel de Morgan se résout à ordonner la retraite. La mort dans l'âme, le régiment réemprunte dans le sens opposé le chemin de la veille. De sa position du Bardon, le capitaine Raquin entend distinctement le bruit du combat. Pour autant, il ne marche pas au canon. Il s'en tient aux ordres qui lui ont été donnés en début de matinée et organise méthodiquement la défense de sa position en déployant ses hommes en tirailleurs. Il ne sera toutefois pas inquiet. Si quelques uhlans font bien leur apparition, ceux-ci ne manifestent pas de velléités de s'emparer du Bardon et poursuivent leur route vers le sud. Raquin attend la nuit pour les imiter et finit par rejoindre non sans mal Beaugency.

Le gros du régiment est rapidement recueilli par le reste de la colonne Camô qui avait fait mouvement dans sa direction dès les premiers signes du combat. Les Allemands ne s'y trompent pas et renoncent à leur projet de se maintenir dans Meung-sur-Loire. Les hostilités s'achèvent donc sur cette issue incertaine. Il reste que le régiment de marche de la gendarmerie à pied a été sévèrement ébréché dans cette affaire. Les pertes s'élèvent, d'après l'historique, à « 1 officier et 1 maréchal des logis tués, environ 15 hommes tués, 1 officier et 30 à 40 hommes blessés ou

*Illustration de Mathieu Bénévent, 2019. Source : Collection particulière.*

<sup>(9)</sup> SHD, Lm 12, Historique du régiment de marche de la gendarmerie à pied, *op. cit.*

disparus »<sup>(10)</sup>. Le lieutenant Pernot figure parmi les morts. Chose étrange, les Allemands ne déplorent que cinq tués et vingt-quatre blessés. L'explication en est simple : peu accoutumés au maniement du Chassepot, et bousculés par un adversaire plein de mordant, les gendarmes à pied ont logiquement manqué de justesse dans l'exécution de leurs tirs. Ils ont probablement tiré sans prendre le temps de viser, en saturant les zones de concentration de l'adversaire, alors que la situation exigeait de viser bas et sur des cibles bien identifiées.

## Beaugency

Le régiment des gendarmes à pied ne prend pas part aux engagements de la journée du 7 décembre. Il a été autorisé à se reconstituer derrière la ligne de bataille, à Beaugency. Le répit est cependant de courte durée. Le 8 décembre, les gendarmes à pied se retrouvent une nouvelle fois en première ligne à la suite du repli improvisé de la colonne Camô sur des positions plus au sud. Les dispositions de combat sont rapidement prises : le 1<sup>er</sup> bataillon se positionne à l'entrée du village, tandis que le 2<sup>e</sup> bataillon est chargé de défendre le pont sur la Loire.

Ce sont les hommes de la compagnie Raquin qui essuient le premier choc. Ils subissent trente minutes durant le feu de l'artillerie mecklembourgeoise, postée à moins de huit cents mètres de leur position. Ils ripostent aussitôt en concentrant leurs tirs sur les servants des batteries ennemies, mais leurs tentatives se révèlent vite infructueuses. Le dispositif statique qu'il ont adopté les rend vulnérables et leur vaut de nouvelles pertes. Le maréchal des logis Quentin est tué d'un éclat d'obus dans le bas ventre. Les blessés se comptent par dizaines. Le chef du 2<sup>e</sup> bataillon, le chef d'escadron Laboria, chute de cheval au milieu de la fusillade et se déboîte le pied. Il ne doit la vie sauve qu'à l'intervention de trois de ses gendarmes, lesquels n'hésitent pas à braver le danger pour le mettre à l'abri, comme le relatera des années plus tard le gendarme Merveille : « Notre commandant étant en danger dans la position qu'il occupait, les gendarmes Belliard, de Thouaré, Drillaud, de Ponts-de-Cé, et moi, sommes allés ramasser notre commandant pour le porter dans une maison voisine. Mais ce n'était pas chose facile, car les obus tombaient comme grêle sur la place et, détail qui peut avoir son importance, à peine étions-nous entrés dans la maison où nous avons

<sup>(10)</sup> *Id.*



*Groupe de gendarmes du régiment de marche de la gendarmerie à pied.  
Source :  
Collection particulière.*

déposé notre commandant, que le chambranle de la porte de la chambre où nous l'avons couché a été emporté par un éclat d'obus<sup>(11)</sup> ». Laboria est fait prisonnier peu après.

De Morgan se décide une fois de plus à abandonner sa position. Il croit bon de se justifier dans l'historique de son unité en soutenant qu'il n'a quitté « son poste qu'après avoir vu l'ennemi en force dans la ville et avoir acquis la certitude que l'armée ait pris position en arrière »<sup>(12)</sup>. Son supérieur, Chanzy, ne partage pas cette opinion. Sa déception est d'autant plus grande qu'il croyait la victoire acquise sur l'ensemble de sa ligne de front. Il commence à nourrir contre le gendarme d'injustes préventions<sup>(13)</sup>.

## Vendôme

Le 11 décembre, Chanzy abandonne définitivement l'idée de défendre la route de Tours et décide de replier ses trois corps d'armée derrière le Loir, non loin de Vendôme. Le régiment de marche de la gendarmerie à pied se voit à nouveau confier la protection de l'artillerie de la colonne Camô. S'ensuivent deux jours de retraite particulièrement chaotiques. Les routes sont encombrées, et le dégel ne fait qu'aggraver la situation en charriant des monceaux de boue. Les actes d'indiscipline, les abandons de poste et les désertions se multiplient dans l'armée toute entière. Dépassés par le cours des événements, les gendarmes à pied font preuve d'une certaine résignation. Ils finissent par atteindre Vendôme dans la journée du 14.

Chanzy, dont l'intransigeance sur les questions de discipline est connue, est au comble de l'exaspération. Il trouve un bouc émissaire en la personne du lieutenant-colonel de Morgan et lui inflige un blâme pour n'avoir pas su maintenir la cohésion de son unité. Il est également possible qu'il ait choisi ce procédé dans l'espoir

d'obtenir une réaction de la part d'une troupe professionnelle habituellement réputée pour son comportement exemplaire. Celle-ci ne se fait pas attendre, avec la défense de la ferme de la Bretonnerie dans la nuit du 15 au 16 décembre. Ce poste avancé situé au sud-est de Vendôme est assailli, aux alentours de cinq heures du matin, par un ennemi supérieur en nombre. Il reste toutefois aux mains des gendarmes à pied qui en assurent la défense. Ces derniers n'hésitent pas, sous l'impulsion du capitaine adjudant-major Berbegier, à charger à la baïonnette leurs adversaires. Contre toute attente, le succès est au rendez-vous ; les Prussiens déguerpissent dans la confusion la plus complète.

Succès éphémère puisque le général Camô donne l'ordre d'évacuer la ferme de la Bretonnerie, jugée trop exposée. Ce sera l'une de ses dernières décisions. Accablé de fatigue, brisé moralement, l'officier demande et obtient son remplacement. C'est la fin de la colonne mobile Camô en tant que force autonome. Le régiment de marche de la gendarmerie à pied est intégré à la brigade du général Bourdillon. À l'image du général Camô, la 2<sup>e</sup> armée de la Loire est dans un piteux état. Les revers et les marches se sont succédés à un rythme effrayant. Chanzy lui-même, le combattant opiniâtre qui se faisait fort de ne pas subir le poids des événements, se laisse convaincre d'abandonner Vendôme et d'entamer une nouvelle retraite vers l'ouest, en direction du Mans.

Les convois s'ébranlent aux premières lueurs de la journée du 16. La progression ne se fait pas sans peine. Les trains d'artillerie s'enlisent et deviennent des proies faciles pour les poursuivants. Placés en arrière-garde, les gendarmes à pied doivent rebrousser chemin à plusieurs reprises pour sauver le matériel le plus menacé. Ils commencent par récupérer des mulets qui avaient été pris par des uhlans. Ils sauvent ensuite trois pièces d'artillerie qui étaient tombées entre les mains d'une trentaine de soldats prussiens. C'est enfin une mitrailleuse et son caisson qui reviennent dans les mêmes conditions dans le giron de l'armée française. Ces marches et ces contremarches sont effectuées dans un ordre impeccable, qui tranche avec le comportement observé les jours précédents. Il semble que le blâme infligé la veille au chef de corps ait eu un effet décisif sur les consciences. Le régiment de marche de la gendarmerie à pied n'est déjà plus tout à fait le même.

<sup>(11)</sup> Compte rendu du 5 avril 1888 du gendarme Benet, ayant servi au régiment de marche de la gendarmerie à pied entre novembre 1870 et mars 1871 (collection particulière).

<sup>(12)</sup> SHD, Lm 12, Historique du régiment de marche de la gendarmerie à pied, *op. cit.*

<sup>(13)</sup> Pour se donner une idée de l'intensité des combats, citons E. Levasseur qui précise que « les trois principales défaites de cette seconde partie de la guerre sont celles d'Orléans du 4 décembre (perte 2000 Allemands et 28000 Français dont 18000 prisonniers), celle du Mans du 12 janvier 1871 (perte 4000 Allemands, 2600 Français), celle de Saint-Quentin du 19 janvier (perte 2600 Allemands, 12500 Français) ». « Statistique des batailles et des pertes causées par la guerre depuis trois siècles », *Journal de la société statistique de Paris*, tome 50 (1909), p. 224-236.

## Pontlieue

Le régiment arrive le 19 décembre au Mans, où une partie de l'armée se trouve déjà installée et aspire à un peu de repos. Fidèle à sa réputation, Chanzy ne se laisse pas attendrir et communique aussitôt ses instructions pour la transformation de la préfecture sarthoise en camp retranché. Il commence par vider la ville de ses troupes, n'y maintenant que son état-major, ses gendarmes et les services d'ambulances. Il organise ensuite de nouvelles positions à l'est, sur le plateau d'Auvours, et au sud, sur le plateau de la Tuilerie. Il positionne enfin des détachements de gendarmes à chaque porte de la ville, avec pour mission d'en interdire le passage à tous ceux qui ne seraient pas munis d'un sauf-conduit. Ces mesures énergiques permettent à la 2<sup>e</sup> armée de la Loire de se réorganiser en un temps record. La bataille décisive avec la II<sup>e</sup> armée du prince Frédéric-Charles peut enfin avoir lieu.

*Illustration de Louis Bombled, in Grenest (pseud.), L'armée de la Loire, Paris, Garnier Frères, 1893, p. 865.*



L'attaque allemande survient le 10 janvier 1871 et prend d'abord la forme d'une série de combats pour l'occupation du plateau d'Auvours. Les Français en sont délogés le 11, mais ils le reprennent quasiment aussitôt. Les Allemands cherchent alors à percer les lignes françaises plus au sud. En pleine nuit, le X<sup>e</sup> corps enlève par surprise la position de la Tuilerie. La brèche ne peut plus être colmatée ; la route du Mans est désormais bien ouverte. Chanzy n'a pas d'autre choix que d'ordonner la retraite vers la Mayenne.

Le 12 janvier au matin, l'ennemi reprend son offensive en direction du Mans. Le X<sup>e</sup> corps d'armée progresse vers le pont qui enjambe l'Huisne, un affluent de la Sarthe serpentant au sud de la ville. Il devient évident qu'elle cherche à s'établir de vive force sur la rive gauche, celle du faubourg de Pontlieue, dernière étape avant le centre-ville du Mans. C'est à peine si elle est ralentie par la brigade du général Le Bouëdec, dernier môle de résistance sur la rive droite. Le danger est d'autant plus sérieux que la grande majorité des trains et des convois, tous chargés à ras-bord de blessés, de vivres et de matériels divers, n'ont pas encore quitté la ville.

Il est dix heures lorsque le régiment de marche de la gendarmerie à pied reçoit l'ordre d'interdire le passage du pont de Pontlieue. Il se reconstitue en moins de trente minutes et organise les premiers travaux de défense. Des barricades sont élevées

avec des sacs d'avoine, des créneaux sont creusés dans les habitations longeant l'Huisne et deux mitrailleuses sont positionnées au débouché du pont. Ultime précaution, la 4<sup>e</sup> compagnie du génie des francs-tireurs de Tours est sollicitée pour préparer la destruction du pont. L'importance de cette mission est d'autant bien comprise que le général Bourdillon choisit de se mettre à la tête des gendarmes.

Un témoin, le capitaine Courtil, des mobiles du Lot, est frappé par le sang-froid de la troupe : « Colonel en tête, ces braves gendarmes, à la physionomie martiale, allaient disputer l'entrée de la ville à l'ennemi. Quand il ne resterait plus un homme, plus un caisson, quand l'armée toute entière serait en sûreté et que les ponts auraient sauté en leur présence, alors seulement ils se retireraient. à voir défiler ainsi, dans une tenue d'autrefois, calmes, héroïques, ces hommes robustes, fortement constitués et qui, presque tous, portaient sur leur poitrine les insignes de l'honneur ou les médailles de leurs campagnes on songeait involontairement à quelque épisode de ces grandes guerres de l'Empire ; la retraite de Russie et la garde impériale. Cette belle troupe, marchant fièrement dans un silence et dans un ordre parfaits, contrastait singulièrement avec la débânde du reste de l'armée<sup>(14)</sup> ».

<sup>(14)</sup> Grenest (pseud.), *L'armée de la Loire, relation anecdotique de la campagne de 1870-1871*, tome 2, Paris, Garnier Frères Libraires Éditeurs, 1893, p. 891.

Vers midi, les éléments de pointe du X<sup>e</sup> corps d'armée font leur apparition. Les batteries d'artillerie prussiennes sont les premières à ouvrir le feu. Les mitrailleuses françaises ripostent, mais elles sont rapidement réduites au silence du fait de leur positionnement sur un terrain à découvert. Le pont, lui, ne saute pas. Fusillés à bout portant, les sapeurs tombent par dizaines et s'appêtent à renoncer lorsque leur capitaine, un dénommé Legros, parvient enfin à allumer la mine au prix de sa vie. Hélas, l'explosion ne produit pas les effets escomptés ; les parapets seuls sont brisés.

Les gendarmes à pied du 1<sup>er</sup> bataillon sont désormais les seuls à soutenir la lutte. Déployés en tirailleurs, les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies alimentent le feu à partir des barricades, tandis que la 4<sup>e</sup> compagnie se trouve retranchée dans les jardins des habitations avoisinantes. Le reste du régiment est, quant à lui, positionné en réserve, deux cents mètres en arrière, dans une petite rue perpendiculaire à la grande rue de Pontlieue. Ce dispositif résiste quarante-cinq minutes durant, jusqu'à épuisement des munitions. Il ne se disloque que sur l'ordre formel du général Bourdillon, et après avoir permis à la plupart des convois et des trains de quitter la ville.

La suite est plus confuse car si l'historique de l'unité indique que le repli s'opère « lentement et en bon ordre »<sup>(15)</sup>, la réalité est plus complexe. Il s'avère, en effet, que les trois compagnies engagées en première ligne ne rejoignent pas immédiatement le reste du régiment. Talonnées par l'infanterie prussienne, elles sont contraintes d'emprunter des chemins différents. Si les 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies finissent tant bien que mal par rallier le régiment, la 2<sup>e</sup>, en revanche se retrouve vite dans une fâcheuse posture. Les deux sections qui la composent sont à leur tour séparées. La 1<sup>re</sup> s'en tire sans trop de dommages, rattrapant le régiment à hauteur de l'un des ponts sur la Sarthe. La 2<sup>e</sup> a moins de chance et se retrouve cernée dans la rue Dumas. Son chef, le sous-lieutenant Garnier, refuse de se rendre et tire dix-huit coups de revolver avant de succomber. La section toute entière est anéantie au terme d'un combat désespéré. La bataille du Mans s'achève sur des combats de rues de cet ordre. à la fin de la journée, le régiment de marche de la gendarmerie

<sup>(15)</sup> SHD, Lm 12, Historique du régiment de marche de la gendarmerie à pied, *op. cit.*

à pied laisse derrière lui deux officiers tués et 83 sous-officiers, brigadiers et gendarmes tués, blessés ou disparus<sup>(16)</sup>.

La fin de la campagne est une succession de marches et de combats d'arrière-garde pour le régiment de marche de la gendarmerie à pied. Soixante-neuf hommes sont encore perdus. Laval est finalement atteinte le 18 janvier. Il faut à nouveau jouer un rôle de police militaire. C'est aussi l'occasion de récompenser ceux qui se sont distingués au Mans : le maréchal des logis Raymond et le gendarme Pacquet sont décorés de la Médaille militaire. Le repli se poursuit le 13 février, alors que la cessation des hostilités a été ordonnée, le 26 janvier. Le périple des gendarmes à pied de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire s'achève le 19 février, à Poitiers.

Curieusement, alors que l'identité militaire et combattante de la gendarmerie aurait dû sortir renforcée de la guerre de 1870-1871, des voix se sont élevées, sitôt le conflit terminé, pour la remettre en cause. Pourtant, les faits démontrent que la gendarmerie a pleinement tenu sa place lors de la deuxième phase de la guerre. Le caractère réversible de ses missions a constitué un atout majeur pour les différents chefs militaires. La gendarmerie a su cultiver cette singularité grâce aux hommes exceptionnels qui composaient alors ses rangs. Un impressionnant panel de qualités a ainsi été observé chez les gendarmes à pied : faculté d'adaptation, sens élevé du devoir, abnégation et enfin résilience. Le chef d'escadron Le Gallais a admirablement bien résumé la situation dans l'historique du régiment : « Pourvus seulement la veille d'une arme qu'ils ne connaissaient pas, ignorants des manœuvres d'infanterie, la plupart âgés et pères de famille, nos hommes ont fait constamment sans se plaindre le service de jeunes troupes soit en tirailleurs, soit d'arrière-garde, soit enfin dans des postes avancés<sup>(17)</sup> ».

<sup>(16)</sup> Chabanier (colonel), « La gendarmerie au combat de 1830 à 1918 », *Revue historique de l'Armée*, n° spécial *Gendarmerie nationale*, 1974, p. 122.

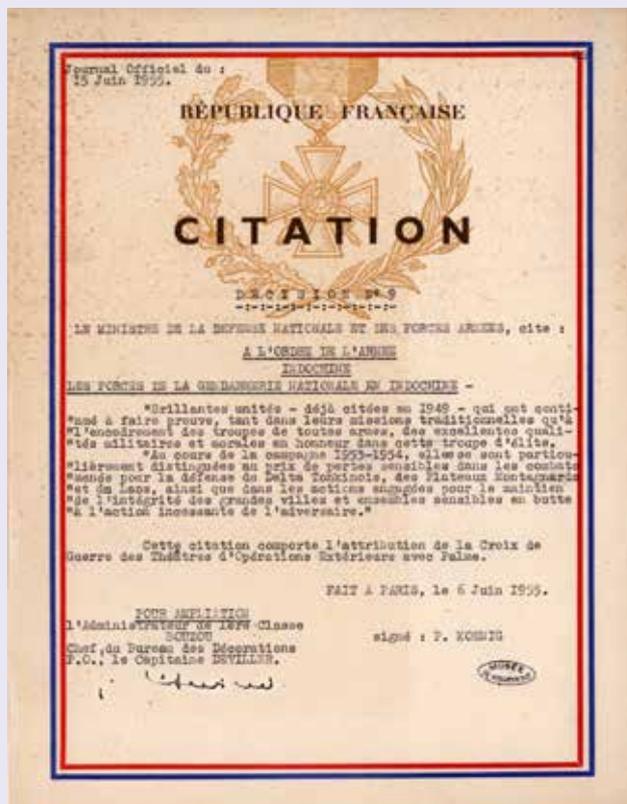
<sup>(17)</sup> SHD, Lm 12, Historique du régiment de marche de la gendarmerie à pied, *op. cit.*

## L'inscription « Indochine » sur les drapeaux et étendards de la gendarmerie nationale

L'inscription « Indochine 1945-1954 » a été accordée à la gendarmerie nationale par la décision du 12 septembre 1956, à la suite des travaux de la commission des drapeaux réunie cette même année. Parmi les critères d'inscription sur les drapeaux, il faut avoir été cité collectivement à l'ordre de l'armée.

La gendarmerie nationale a été citée deux fois à l'ordre de l'armée en Indochine. La première fois par décision n° 15 en date du 5 février 1949 – J.O. du 10 mars 1949, page 2492 :

« Traditionnellement présente partout où flotte le drapeau français, la Gendarmerie Nationale a participé dans une très large mesure, depuis deux ans, aux opérations de pacification en INDOCHINE. Sous les ordres du colonel SERIGNAN, les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> légions de Marche, les prévôtés et le détachement colonial de Gendarmerie, issus de toutes les formations de Gendarmerie et de Garde républicaine ont acquis et acquièrent chaque jour, au milieu des dangers et des embûches, de nouveaux titres à la reconnaissance nationale. La part qu'ils ont prise aux opérations engagées dans le delta du MEKONG, au SUD-ANNAM et au TONKIN, de mars 1947 à décembre 1948, a montré d'une manière éclatante la valeur et la combativité de ces unités dont la participation a été particulièrement appréciée du commandement. Tous ont su maintenir de la façon la plus brillante les nobles vertus militaires de l'Arme d'élite à laquelle ils appartiennent ».



La seconde fois par décision n° 9 du 6 juin 1955 – J.O. du 15 juin 1955 – document ci-contre – source musée de la gendarmerie nationale.

Quatorze mille officiers, gradés, gendarmes et gardes de toutes les subdivisions et de toutes les régions ayant participé à la campagne d'Indochine dans toutes les unités de circonstance, cette inscription figure sur tous les emblèmes de la gendarmerie, à l'exception des écoles, de la gendarmerie des transports aériens et de la gendarmerie de l'armement. Les citations ayant emporté l'attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures (TOE) avec palme, la cravate de six de ces emblèmes arbore donc cette croix avec deux palmes<sup>(1)</sup>.

Le général Pélabon, inspecteur de la gendarmerie en Indochine a pu écrire : « Malgré des effectifs importants et en raison des conditions de leur emploi, le combat de la Gendarmerie en Indochine ne se prête pas à des récits d'action d'envergure. Il se présente sous la forme d'une multitude d'actions de détail, offensives ou défensives, menées par de petites unités et c'est l'ensemble de ces combats fragmentaires, étendu dans le temps et dans l'espace, qui constitue la bataille de la Gendarmerie d'Indochine<sup>(2)</sup> ».

En Indochine, sont morts au champ d'honneur 509 officiers et sous-officiers et 144 sont morts en service commandé<sup>(3)</sup>. 1 500 ont été blessés.

<sup>(1)</sup> Raymond Duplan, *Livre d'or des gendarmes tombés en Indochine (1945-1956)*, Vincennes, SHGN, déc. 2004, p. 336.

<sup>(2)</sup> Cité dans « La gendarmerie au combat », Colonel Jean Chabanier, *RHA, numéro spécial Gendarmerie Nationale*, 1961, p. 128.

<sup>(3)</sup> Raymond Duplan, *Livre d'or des gendarmes tombés en Indochine (1945-1956)*, Vincennes, SHGN, déc. 2004, p. 10.